

# LE MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MARSHI 14. — N° 36.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana ma 9 Do Teotopa 1865.

**LES 20 S'ABONNEMENTS** (cinq fois d'avance) : 25 fr. En sus pour l'expédition en France 10 »  
En sus pour l'expédition en Europe 10 »  
En sus pour l'expédition en Amérique 10 »  
En sus pour l'expédition en Australie 10 »

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,  
Quai Napoléon, au coin de la rue Beugnot, à Papeete.

**LES 200 S'ABONNEMENTS** (cinq fois d'avance) : 200 fr. En sus pour l'expédition en France 100 »  
En sus pour l'expédition en Europe 100 »  
En sus pour l'expédition en Amérique 100 »  
En sus pour l'expédition en Australie 100 »

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté autorisant le brigadier de gendarmerie à Attamoa à recevoir l'affirmation des procès-verbaux des gardes ruraux.  
Déclaration.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Avis administratifs. — Tahiti et le Nord Pacifique. — *Bulletin* de l'Enregistrement. — Visite de l'Empereur à bord du *St-Ferrier*. — Annonces. — Photographiques. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Marché de Papeete. — Tarif de l'abâtage. — Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 30 mars 1865 instituant les gardes ruraux ;  
Vu l'article 9 dudit arrêté, assurant ces gardes ruraux aux gardes champêtres, dont les procès-verbaux sont sujets à l'affirmation (Loi du 28 septembre au 8 décembre 1791 — T. 1<sup>er</sup>, section vi, art. 6) ;  
Considérant que l'obligation d'affirmer leurs procès-verbaux devant le juge de paix de Papeete, et dans les délais voulus par la loi, peut, suivant la distance, en empêcher les localités où ces agents sont employés à exercer leurs fonctions, préjudicier d'une manière grave à leur service, et même devenir une condition impossible à remplir.

Sur le rapport du Secrétaire général et la proposition de l'Ordonnateur J. F. de Chef du service judiciaire,

#### ARRÊTOS :

Le brigadier commandant le poste de gendarmerie d'Attamoa sera autorisé pour recevoir l'affirmation des procès-verbaux des gardes ruraux appelés à exercer leurs fonctions dans les districts d'Attamoa, Papeara, Mataiea et Papeari.

L'Ordonnateur J. F. de Chef du service judiciaire et le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 9 septembre 1865.

C<sup>te</sup> DE LA BONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur J. F. de Chef du service judiciaire,  
T. NESTY.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,  
Sur la proposition de l'Ordonnateur J. F. de Chef du service judiciaire,

#### DÉCRETS :

M. LEZAY, substitut du procureur impérial, remplira les fonctions de juge de paix pendant l'absence de M. Landes, titulaire de ce poste.

L'Ordonnateur J. F. de Chef de service judiciaire est chargée l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 6 septembre 1865.

Par le Commandant Commissaire Impérial

en tournée hors de Papeete :

L'Ordonnateur,  
T. NESTY.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur J. F. de Chef du service judiciaire,  
T. NESTY.

Par décision en date du 5 septembre 1865, M. BOUÏT, commis de marine, remplira les fonctions d'officier de l'état civil pendant la durée de la mission confiée à M. Landes, titulaire de l'emploi.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

#### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

##### Service de l'Enregistrement et des Domaines.

###### CRÉANCEUX AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Le public est prévenu que le mardi 14 septembre 1865, à midi, il sera procédé à la vente aux enchères, au comptant et sans frais, par le vérificateur de l'enregistrement et des domaines, cateur aux successions vacantes, des marchandises, meubles et effets, dépendant de la succession vacante de feu le S<sup>r</sup> Kieffer, la vente aura lieu dans le débit anciennement tenu par le S<sup>r</sup> Kieffer, rue Rivoli, au coin de la rue Ferreries.

Le public est également prévenu que le mercredi 20 septembre 1865, à midi, il sera procédé, dans l'une des salles du palais de justice, à Papeete, à la vente aux enchères, au comptant et sans frais, par le vérificateur de l'enregistrement et des domaines, cateur aux successions vacantes, de divers objets mobiliers dépendant des successions vacantes des sieurs Veillard, Loyer, Flahaut et Thomas (William).

Les créanciers desdites successions sont invités à produire leurs

titres au curateur, le plus tôt possible, au bureau de l'enregistrement.

#### Service des Substantiels.

Il sera procédé, le 18 septembre, à 8 heures de relevé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de la viande fraîche, des aliments légers et rafraîchissants, etc., nécessaires pendant les années 1865 et 1867.

Le cahier des charges et conditions sont déposés au bureau des substantiels, où ils peuvent être consultés.

3-2

#### Service des Approvisionnements.

Il sera procédé, le 12 septembre, à deux heures de relevé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures de charbon de bois et de bois à brûler, de l'entreprise du blanchissage des draps de lit des différents corps de troupes de la marine, et de celui du linge de l'hôpital militaire et maritime de Papeete et des bâtiments de la Flotte en station ou de passage à Tahiti, pendant les années 1865 et 1867.

Les cahiers des charges et conditions sont déposés au bureau des approvisionnements, où ils peuvent être consultés.

3-3

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL.

##### Services Indigènes.

###### DISTRICT DE PARE.

Les Tahitiens habitant le district de Pare sont invités à se réunir, au village, le lundi 18 septembre prochain, à 8 heures du matin, en face la case métrique du juge Maere, afin de payer leurs contributions des années 1863, 1864 et 1865. Ceux qui, à cette époque, ne seraient pas en mesure d'acquitter entièrement leurs impositions seront poursuivis rigoureusement, conformément à la loi.

Les contribuables qui désireraient s'acquitter avant ce terme sont prévenus que le gérant des caisses indigènes recevra leur argent tous les jours de une heure à cinq heures du soir, excepté les dimanches.

##### Mau ohipa Tahiti.

###### MATAIEA RA O PARE.

Te parau hia 'tu nei te taata tahiti atoa e tia i te mataieara o Pare, e e te moira e 18 no teotopa i mua nei, i te hora 8 te poipoi, e haapaitapu hia ra ratou, i mua nei i te fare metera o te mauva ra o Maere, i te ope ra Faatara, e e ratou mai i te ratou moai, e te mauva ra matahiti 1863, 1864 e 1865. O te feia ra i ore i peo roa mai i te ratou moai ave e te moai matahiti i taau mahatia ra, e haava hia i te ma nei e te pua atou ra e te tere.

Te feia ra te huaoro i te mauva mai i te ratou moai-tua e i-tua mahara ra, te huaoro hia 'tu nei ha e, e rave mai te taata e haapano i te mauv d'ita tahiti i te ratou moai i te mauv mahara 'toa, eiaha ra te tapati, ma e horo hoi mai e te tae nei 'tu i te hora pae i te ahiahi.

**LISTE nominative des Français et étrangers admis à la résidence et des résidents qui ont quitté la colonie pendant les mois de Juillet et août 1865.**

AONS.			
Landerer, anglais.	Wright, anglais.	Seymour, américain.	
Alexandre, français.	Soif, anglais.	Pitt, français.	
Laura Alvarez, chilien.	Samaï Lévia, anglais.	Ducaron, anglais.	
Soleil, français.	Thomas James, anglais.	Riverson, français.	
George Robey, indien.	Bowry, anglais.	Jehi Jones, anglais.	
Fleming, américain.	Perrin, chilien.		
FRANCS.			
Urbain, espagnol.	Itala, portugais.	Harris, anglais.	
Van Nonsand, français.	Mares, espagnol.	Darling, anglais.	
Devoegen, français.	Wolkos, allemand.	Saine-Poy, français.	
Poete, anglais.	Gifford, anglais.	Messia, français.	
Ravez, français.	Wolfe, anglais.	Italia, suédois.	
Conroy, anglais.	Taylor, anglais.	Italia, anglais.	

#### Service de l'Imprimerie.

Le N° 7 du *Bulletin officiel* des Etablissements, année 1865, a été déposé aujourd'hui au bureau des contributions.

#### TAITI ET LE NORD PACIFIQUE.

Nous lisons dans le *British Colonist* de Victoria (île de Vanuoa) du 2 juin dernier :

« Hier, une petite goélette, coquettement grée, et qui a pour nom *Mavis Swift*, a fait son apparition dans notre port, venant directement de Tahiti. Elle a opéré ce long trajet en 45 jours, et nous apporte un chargement complet de fruits, comprenant 150,000 oranges, une grande quantité de cocones, des cocos, et autres produits des régions tropicales. Le capitaine est propriétaire du navire et de la cargaison, et nous croyons qu'il trouve à disposer avec avantage sur notre place d'objets propres au commerce des îles.

« Il compte également établir, si cette hardie tentative réussit, des communications régulières entre ces parages lointains et notre colonie.

« Notre marché, malheureusement, n'est pas aujourd'hui dans

meilleures, les préparer pour rendre l'importation bien profitable, puis nous avons l'espoir que nos marchands, dans leurs efforts, ne se laisseront pas de l'avantage qu'il y aurait à encourager des relations commerciales avec cette belle îlogne, et c'est vrai, mais pourvu de succès.

12. **Briefve** journal annonce en ces termes la culture du coton à Taïti :

Le capitaine de la goélette chilienne *Maria Scott*, arrivée hier dans notre port, nous informe que la plantation du coton a été entreprise sur une vaste échelle à Taïti par une compagnie anglaise, dont l'agent, M. W. Stewart, a acquis, avec la sanction du gouvernement, une grande étendue de terrain dans une vallée très fertile, située au sud-est de l'île. Quatre cents Chinois environ sont déjà employés sur la plantation, qui est abondamment pourvue de tous les instruments et de toutes les machines nécessaires à son exploitation. Lorsque le capitaine Brothers a quitté l'île, les trois-mâts barques furent chargées pour Valparaiso le premier et le second dans l'île pour l'exportation. Le gouvernement a donné tous les encouragements et toutes les facilités désirables à la compagnie, dont le succès aura certainement une influence très-considérable sur la prospérité future de l'île, qui a déjà profité de plusieurs centaines de mille livres sterling dépensés par la société en travaux sur ses terres, stimulant ainsi l'activité commerciale du pays tout entier.

Lorsque notre production en coton, café et tabac sera au niveau des besoins, notre marché intérieur sera assurément le Nord Pacifique, dont la population augmente journellement dans une progression merveilleuse. Les pays dans la destination de Taïti de devenir pour la Californie et les pays avoisinants ce qui Cuba est pour New York et une partie du continent européen.

**BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.**

(BULLETIN DU 11 SEPT.)

La *Gazette officielle* du royaume d'Italie publie un décret daté de Florence, 14 mai, qui supprime la direction générale des chemins de fer créée par décret royal du 2 août 1859, et institue à sa place, près le ministère des travaux publics, un commissariat général chargé du contrôle et de la surveillance de la construction et de l'exploitation de tous les chemins de fer concédés à l'industrie privée.

Puisieurs journaux d'Allemagne disent que le conseiller d'architecture König est parti pour Kiel, afin de préparer la construction des établissements maritimes destinés à recevoir le matériel de la station navale prussienne.

(BULLETIN DU 11 SEPT.)

Le Corps législatif, dans sa séance d'hier, a adopté le projet de loi sur les chèques, et a commencé la discussion du projet de loi sur les conseils de préfecture.

Un télégramme daté de New York, 11 mai, porte que le président Johnson aurait exprimé l'intention de ne pas tolérer des manœuvres qui compromettent la neutralité des Etats-Unis. Le *Courier des Etats-Unis* et le *Herald* déclarent de leur côté que la neutralité ne sera pas violée. Le général Rosecrans a prononcé un discours dans lequel il combat et blâme hautement les projets d'émigration sur Mexico, et engage les soldats à ne jamais se joindre à aucune expédition de filibuster et à reprendre les calmes occupations de la vie civile.

M. Stanton a ordonné la mise en liberté de tous les prisonniers de guerre au-dessous du rang de colonel qui avaient déclaré consentir à prêter le serment d'allégeance avant la prise de Richmond.

Une dépêche envoyée de Dwangiri le 7 avril par le général Tomlinson annonce que les troupes anglaises ont occupé cette place qui avait été évacuée; les propriétaires foyers de Bhoatun seraient désireux de faire la paix. Tomington ne partage pas cette idée; il s'occupe de préparer de la résistance pour la mauvaise saison. Le commandant anglais a pris la défensive.

(BULLETIN DU 10 SEPT.)

Une dépêche du maréchal commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique, partie de Mexico le 16 avril, est arrivée hier au ministère de la guerre par voie espagnole. Elle confirme les prévisions du maréchal Bazaine sur la prise du port de Guaymas, que nos troupes ont occupé le 29 mars. La colonne française, répartie sur le *Lucifer*, le *D'Assis*, la *Caroline* et la *Pallas*, a quitté Mazatlan le 25; la garnison de Guaymas, forte de 1,100 hommes, sous les ordres de Paton, de Jescairo et de Robinson, surprise par l'apparition de l'escadre, ne s'est pas opposée au débarquement. Le colonel Garnier, avec deux compagnies du 51<sup>e</sup>, protégé par les grands canots de la marine peints à faire feu, atteignit le môle et pénétra dans la ville sans tirer un coup de fusil. L'ennemi, qui s'était retiré par la porte d'Hernandez, a paru vouloir prendre position; mais l'arrivée du colonel Garnier et les obus du *Lucifer* et du *D'Assis* l'ont contraint à fuir en abandonnant son dépôt, des armes, des bagages et une partie de son convoi. Toutes les mesures ont été prises pour mettre la ville en état de défense et organiser le casernement des troupes et les magasins. Le colonel Garnier a fait une reconnaissance aux environs de Guaymas le 31 mars, sans avoir même des nouvelles de l'ennemi. Cette place, facile à ravitailler par mer et à l'abri de tout retour offensif, est un point d'occupation sûr, important pour le succès de nos opérations.

D'après des dépêches de Washington datées du 8 mai, le gouvernement continue de s'occuper avec la plus grande activité de réduire ses dépenses. L'escadre du Mississippi est réduite de 100 bâtiments à 25. Plusieurs hôpitaux ont été fermés. Tous les forts environnant Washington, excepté quatre, vont être désarmés et mis sur le pied de paix; enfin le nombre des ouvriers de l'arsenal a considérablement diminué dans tous les ateliers du gouvernement et dans les arsenaux. L'effectif de l'armée des Etats-Unis consiste maintenant en 150,000 hommes divisés en quatre corps d'armée. Il n'y a ni volontaires blancs, l'autre de soldats réguliers, et deux de noirs.

(BULLETIN DU 20 SEPT.)

M. de Montolieu, le nouveau représentant de la France à Washington, a présenté ses lettres de créance à M. Johnson. Un échange d'assurances amicales a eu lieu à cette occasion entre le ministre de France et le président des Etats-Unis. En présentant ses lettres de créance au président, M. de Montolieu a exprimé les vœux de l'Empereur pour le rétablissement complet de la paix sur le continent américain. Il a dit que la France verrait toujours avec satisfaction

la consolidation de la propriété et de la grandeur des Etats-Unis. M. de Montolieu a ajouté : « Aiant par un très-grand sentiment de sympathie pour l'Union américaine, leurs Majestés et la France prennent part, en common et avec les autres nations, à la douleur que nous cause votre rétro dans le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. » M. Johnson a répondu : « La confiance dont vous jouissez auprès du Chef de votre gouvernement, ne peut pas manquer d'inspirer confiance dans vos paroles au sujet de la politique que l'Empereur se propose de suivre vis-à-vis des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont pour la France une sympathie traditionnelle, qui ne saurait que continuer à s'améliorer et à s'étendre, car elle se pourrait être arrêtée que par des événements tout à fait exceptionnels et qui dépassent les prévisions ordinaires. » M. Johnson a exprimé, en terminant, l'espoir que la mission de M. Montolieu rendrait plus forte et durable la bonne entente qui existe entre les deux gouvernements.

M. Jefferson Davis, poursuivi par la cavalerie fédérale, a été pris avec sa femme, son frère et son fils. M. Bevan, directeur des postes occidentales, les colonels Harrison, Johnson, Morris, Sybbeck et d'autres officiers de son état-major. Les prisonniers ont été dirigés sur Washington.

Le résultat de l'emprunt italien a été presque deux millions de rentes; le pays a emprunté 85 millions. A partir du 1<sup>er</sup> juin, la *Gazette officielle du royaume d'Italie* paraîtra à Florence, où par que toutes les administrations centrales sont aujourd'hui réunies.

On mande de Yokohama, en date du 13 avril, que le tailleur préféré payer une indemnité aux Européens plutôt que de leur ouvrir la voie de Simonsaki.

(BULLETIN DU 10 SEPT.)

Dans la dernière séance de la chambre des communes d'Angleterre, deux interpellations relatives aux affaires d'Amérique ont été adressées au gouvernement anglais. Elles ont porté sur le décompte des pertes que l'Alabama, au tout autre croiseur confédéré sorti des ports britanniques, aurait fait subir au commerce du Nord. Lord Palmerston a répondu qu'il se correspondait engagé à ce sujet depuis deux ans; se souvenant certainement de ces événements dans les termes de la plus parfaite bienveillance. La seconde interpellation a eu pour but de savoir si le gouvernement britannique jugait convenable d'envoyer soit séparément, soit de concert avec le gouvernement des Etats-Unis, une escadre sur la côte du Cuba, pour y empêcher l'importation d'esclaves et le trafic de la guerre. L'interpellation a été résolue par 8,807, d'après les statistiques déposées au parlement.

Des dépêches de Greenburgh (Caroline du Nord), en date du 5 mai, constatent qu'après la publication d'un ordre du général Schofield, déclarant libres tous les esclaves de cet Etat, un grand nombre d'entre eux ont refusé de travailler, et ont demandé à être envoyés dans les ports ouverts gratuitement. Plusieurs conflits entre les blancs et les noirs auraient eu lieu. Des détachements de troupes fédérales ont été envoyés pour protéger les blancs et forcer les noirs de se soumettre à eux-mêmes par le travail.

(BULLETIN DU 20 SEPT.)

M. le baron de Malaret, ministre des affaires étrangères de France près le cour d'Italie, a quitté Turin mercredi soir et se rendra à Florence, où la législation est complètement installée.

Le journal de Dresde du 27 mai annonce que le roi de Saxe vient d'adresser une lettre au ministre de la justice pour l'informer qu'à l'occasion de la naissance du prince, il accorde une amnistie complète pour tous les délits politiques commis depuis 1849.

(BULLETIN DU 20 SEPT.)

Dans la séance du 26 mai de la chambre des députés prussienne, le cabinet a été interpellé sur les pourparlers ouverts avec l'Italie en vue de conclure un traité de commerce. M. de Bismarck a déclaré que le gouvernement du roi n'y voyait aucun empêchement dynastique; l'obstacle qui s'opposait au traité consistait dans le refus de l'Allemagne dans laquelle existent la plupart des Etats secondaires, membres du Zollverein; qui n'ont pas encore reconnu le nouveau royaume, et dans la résolution du gouvernement italien de ne contracter ces engagements que dans la forme solennelle des actes internationaux, ce qui implique la reconnaissance du roi d'Italie par tous les puissances y participant.

Une ordonnance de la reine d'Espagne vient de supprimer le droit de 75 réaux que payaient au gouverneur du fort de San Lorenzo del Punta, situé dans la baie de Cadix, les vaisseaux étrangers qui mouillaient dans cette baie ou la traversaient.

Des dépêches du Mexique, portant les dates de Mexico 28 avril et Vera Cruz 4<sup>re</sup> mai, mentionnent plusieurs faits militaires, parmi lesquels un sérieux engagement survenu le 11 avril à Tacamboro, dans le Michoacan. Dans cette lutte contre les bandes de Regules, les Belges, concentrés dans une église et dans un cloître y attaqués, ont été héroïquement pendant quatre heures contre un ennemi au moins dix fois plus nombreux et qui les écarta de son camp. Une éclatante revanche de cette rude journée du 11 avril a été prise le 24 à Yanjucou, où le colonel de Putier a rejoint Regules avec un bataillon du 84<sup>e</sup>, une compagnie belge, un escadron du 3<sup>e</sup> hussards et une section d'artillerie légère. Un combat qui a duré cinq heures, l'ennemi a été mis en pleine déroute.

La télégraphie privée transmet les nouvelles suivantes d'Amérique à la date du 20 mai : M. Davis, Stephens et les autres prisonniers sont détenus dans les casernes du fort Monroe. Rien de compromettant pour M. Davis, Stephens, ne se passant encore du procès des conspirateurs. Le ministre de la guerre, M. Stanton, a publié un manifeste dans lequel il est dit que tous les individus trouvés en armes à l'est du Mississippi seront considérés comme rebelles et traités comme tels. Le général confédéré Magruder manifeste l'intention de continuer la guerre. L'agitation causée par les bruits d'émigration au Mexique est complètement calmée.

L'inauguration du monument érigé à la mémoire de Napoléon 1<sup>er</sup> et de ses frères a eu lieu à Ajaccio, le 15 mai, avec un grand éclat. L'autorité civile et militaire, les autorités portaises ont défilé devant le Prince, qui a été reçu aux cris répétés de : vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial!

L'ordonnance d'inauguration a été commencée à quatre heures et demie de l'après-midi. De vastes émeutes circulaires étaient nées de ces fonctionnaires publics, aux députations composites et aux dames. Le trône impérial, richement décoré, s'élevait en



